

PLAN FEDERAL DE PREVENTION DES VIOLENCES

1- un plan fédéral de prévention des violences : POUR QUI ?

Afin d'individualiser ses messages de prévention, la FFPB entend mener des actions de sensibilisation envers l'ensemble de ses licenciés, en ciblant spécifiquement :

- les dirigeants
- les encadrants
- les pratiquants et leur entourage
- les SHN et leur entourage

2- un plan fédéral de prévention des violences : CONTRE QUOI ?

Les violences peuvent prendre différentes formes et toutes doivent être combattues. La violence peut être caractérisée par l'utilisation de la force et de la menace mais elle peut également résulter ou prendre d'autres formes telles que :

- le harcèlement moral
- les violences sexuelles
- le bizutage
- la discrimination
- la violence numérique

3- libérer la parole

Actions de sensibilisation : afin de sensibiliser les acteurs du milieu fédéral, d'encourager la libération de la parole en favorisant le dialogue et d'informer sur les outils et ressources à disposition, différentes actions de sensibilisation seront mises en place.

Accompagnement et aide aux victimes de violences sexuelles : dans le cadre de la mise en oeuvre de ce plan fédéral de prévention des violences, sur le volet lutte contre les violences sexuelles et le bizutage, la FFPB a choisi d'adhérer et de se faire accompagner par l'association « Colosse aux pieds d'argile » reconnue d'utilité publique qui a pour mission la prévention et la sensibilisation aux risques pédophiles notamment en milieux sportifs. S'agissant des violences sexuelles, un dispositif particulier d'aide aux victimes sera mis en place en partenariat avec « Colosse aux pieds d'argile ».

4- former les encadrants et dirigeants de la FFPB

Création d'un module « éthique et intégrité » dans les formations fédérales.
formation des formateurs
sensibilisation spécifique des cadres techniques et entraîneurs fédéraux.
module « lutte contre les violences » à l'attention des dirigeants

5- informer nos licenciés

communication grand public

A l'appui de sa politique de prévention des violences, la FFPB actualise une page dédiée « lutte contre les violences » sur son site internet.

communication interne

Un espace dédié à la lutte contre les violences qui regroupe l'ensemble des outils de sensibilisation pertinents (fiches pratiques, guide d'accompagnement, etc.)

6- le contrôle de l'honorabilité

La FFPB met en place, selon les prescriptions du Ministère des Sports, un contrôle automatisé de l'honorabilité de ses encadrants et dirigeants. Concrètement, le contrôle d'honorabilité consiste à contrôler le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (FIJAVIS) s'agissant de tous les encadrants et de certains dirigeants licenciés à la FFPB (les présidents, secrétaires généraux, trésoriers et directeurs de tous les clubs, comités, ligues et de la fédération elle-même).

La finalité de ce contrôle est d'identifier, parmi les licenciés, ceux qui n'ont pas le droit d'exercer en tant qu'encadrant ou de dirigeant et de veiller à ce qu'ils soient écartés de ces missions.